

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 A 18 H 30

Présents : André LAURENT, Thierry DEBARD, Karine LADET, Odile BOISSIN, Régis ARLAUD, Thierry BLANC, Guillaume GRASSET, Guillaume LOPEZ, Brigitte MOULIN, Patrick REY, Laurence TEIL, Laure VIELFAURE, Marie-Laure WASTERLOPPE

Absents : Thomas INSELIN (pourvoir à Karine LADET), Renaud MOULIN

Séance ouverte : 18h30

Convention Lire et faire lire année scolaire 2024-2025

Le maire soumet la convention au conseil municipal, au prix de 210€/an.

Vote à l'unanimité de signer la convention

Validation Etude vidéo protection avec référent sureté

L'étude serait effectuée par le Major M. SAUVAGEON pour une durée de 4 à 6 mois

Vote à l'unanimité de réaliser l'étude

Validation de la nouvelle rédaction des statuts de la CCBA

Les nouveaux statuts ont été déjà approuvés par le conseil communautaire. Les communes sont sollicitées pour émettre un avis.

Le Maire présente le diaporama la nouvelle rédaction des statuts au Conseil municipal.

Les modifications sont minimales : remplacement de mots et mise à jour des compétences.

Vote à l'unanimité de valider les statuts de la CCBA

Régime indemnitaire : Retrait de la délibération N°27-2024 et reprise d'une autre conforme au dispositif légale

Suite à une mise à jour des textes de loi, la délibération N°27-2024 doit être reprise. En effet, en cas de maladie de longue durée le RIFSEEP ne peut être maintenu.

Vote à l'unanimité

Transfert de la compétence Eau et Assainissement de la CCBA

D'après la loi NOTRe, la compétence Eau et Assainissement sera transférée au 1^{er} janvier 2026 à la CCBA. Les syndicats qui sont plus petits que la CCBA (SIAE, SIAM) seront gérés par la CCBA. Les syndicats supra communautaires comme le SEBA, Oliviers du Serre ne sont pas impactés. Seule la représentation de ces structures seront modifiée, par des conseillers communautaires (et non par des conseillers municipaux).

Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner :

Après un tour de table, le conseil à l'unanimité souhaite rester au SEBA

Prix de location de la salle Alain Rouvière

La salle Alain Rouvière est en travaux afin qu'elle soit exploitée en tant que salle polyvalente.

Le Conseil à décidé à l'unanimité de :

- créer un règlement pour louer cette salle aux Vinezacois
- de louer la salle au prix de 150€ du samedi matin au dimanche soir avec remise des clés en mairie le lundi matin + état des lieux
- De louer uniquement aux vinézacois
- de demander une Caution d'un montant de 500€

Vote à l'unanimité des modalités de location

Divers

Séance terminée à 19h45